

«PROJET : ANNONCE DANS LE JOURNAL»

AVIS VERSEMENT DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE Personnel de soutien (SEPB-578) à la CSMV

Quelques classes d'emplois ont eu droit à un ajustement de salaire dans le cadre du maintien de l'équité salariale. Les catégories visées sont : les personnes surveillantes sauveteur, surveillantes d'élèves, préposées aux élèves handicapés, auxiliaires de bureau, opératrices en reprographie classe principale, opératrices en reprographie et agentes de bureau classe II.

Les personnes ci-haut concernées qui ont travaillé depuis le 31 décembre 2010, ou qui ont pris leur retraite depuis janvier 2011 qui sont présentement en congé sans traitement ou qui ne travaillent plus à la Commission depuis le 31 décembre 2010, soyez avisé que vous avez droit à une rétroactivité. La succession des personnes décédées et les ayants droit doivent en faire la demande à l'attention de madame Louise Picard, 13 rue St-Laurent Est, Longueuil J4H 4B7. Afin de recevoir les sommes auxquelles vous avez droit, vous pouvez vous procurer un formulaire à l'adresse électronique suivante <http://www.sepb.qc.ca>, cliquez dans nos sections locales et allez dans section locale 578 (Section maintien équité salariale).